

Belkhadem installe le Conseil national pour la famille et la femme

Comme si le doute y existait. Tout au long de son discours tenu hier, à l'occasion de l'installation du Conseil national de la famille et de la femme (CNFF), le chef du gouvernement, M. Abdelaziz Belkhadem, a ressassé à plusieurs reprises le fait que la femme est femelle.

«La femme est femelle, elle est le symbole de la beauté, mais elle n'est pas que ça. Elle est aussi ce qu'elle représente comme rôle dans la famille, la société et à côté de son partenaire homme», a soutenu M. Belkhadem, devant une assistance composée essentiellement de femmes. Le chef du gouvernement veut corriger l'image véhiculée, selon lui par la presse, du statut de la femme au sein

de la société. Ainsi si les femmes sont battues, si elles sont expulsées de leur domicile, si elles sont marginalisées et humiliées, si elles sont peu nombreuses à accéder aux postes de responsabilités politiques, c'est la faute à la presse.

Il faut dire que la presse, notamment en Algérie, a joué un rôle important pour porter très fort la voix de la femme. L'installation du Conseil national de la famille et la femme constitue, pour le chef du gouvernement, un véritable plaidoyer pour les causes féminines. Il est temps, d'après lui, de restituer l'image de la femme en tant que citoyenne à part entière et ne plus la considérer comme sujet. Connue pour son idéologie islam-



conservatrice, le secrétaire général du FLN innove dans ses discours en fustigeant ceux qui font de la femme un être «soumis» et «obéissant», au nom de la religion.

«Hacha El Islam. Notre religion a consacré à la femme sa véritable place dans la société», a martelé M. Belkhadem, qui a insisté à ce que le conseil qui vient d'être installé, soit un véritable outil pour redonner à la femme la place qu'elle mérite. Les missions du conseil dont le nom du président ou prési-

dente n'a pas été communiqué sont principalement orientées vers l'évaluation de la situation de la cellule familiale, l'étude des phénomènes de société, formuler des propositions et les soumettre au gouvernement. Placé sous la responsabilité du ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine, le conseil regroupe treize ministères, des représentants d'organismes d'Etat et aussi des représentants de la société civile.

Rosa Mansouri

LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME

Volonté des femmes de vaincre l'ignorance

Le phénomène de l'analphabétisme en Algérie persiste, notamment chez la gent féminine, en dépit des efforts et des stratégies engagés par l'Etat en matière de lutte contre ce fléau, fortement répandu durant la période post-coloniale du pays.

D'après une enquête menée en octobre 2006 par l'Office national des statistiques (ONS), le taux d'analphabétisme, était estimé en 1963 à 95 %. Selon l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA), ce chiffre n'a cessé, toutefois, de régresser depuis, pour atteindre les 20,6%. Il est à noter que cette catégorie des femmes analphabètes représente, à elles seules, selon la même enquête, un taux de 29% de la population féminine, alors que parmi la population analphabète, estimée à 5,6 millions de personnes, les femmes représentent un total de

3,9 millions, soit un taux de 70%. Cette situation alarmante a poussé les femmes illettrées à affluer davantage vers les centres et les lieux d'alphabétisation. Implantés sur tout le territoire national au niveau des quartiers, des mosquées et des maisons de jeunes, où les cours sont assurés par des animateurs et animatrices, ces centres pratiquent des tarifs raisonnables.

A ce sujet, Salem Ouattas, secrétaire général de l'ONAEA, dira pour sa part que «151 705 nouvelles femmes ont été inscrites dans ces centres durant l'année scolaire 2005-2006». Avant d'ajouter que par rapport aux précédentes années scolaires, le nombre de femmes qui viennent s'inscrire n'a fait qu'augmenter.

Il a également précisé que 38 772 femmes, seulement, étaient inscrites dans les établissements d'alphabétisation durant l'année scolaire 1999-2000, 49 912 femmes durant l'année 2001-2002 et plus de 140 000 pour l'année scolaire 2004-2005.

Le nombre des femmes inscrites dans les cours d'alphabétisation durant l'année scolaire 2005-2006 était très élevé par rapport aux hommes, comme le cas de la wilaya d'Adrar, où 9 824 femmes suivent des cours contre seulement 69 hommes ainsi que la wilaya d'Alger avec 2 405 femmes analphabètes scolarisées, contre 73 hommes.

Concernant l'association d'alphabétisation Iqraa, elle a enregistré à travers ses 3 823 classes à l'échelle nationale, durant l'année scolaire 2006-2007, un nombre de 68 204 nouvelles apprenantes.

Elles sont âgées de 15 à 80 ans dont 1 081 femmes au niveau de la wilaya d'Alger, a précisé Merouane Zeineb, chargée de la communication au sein de l'association. Elle a ajouté que ces femmes viennent s'instruire de leur propre gré, animées d'une volonté d'apprendre afin de briser le mur de l'ignorance.

Sihem Benkhemou

AVANT-PROJET DU STATUT PARTICULIER DE LA SAGE-FEMME

Le droit à la prescription mis en avant

Ayant obtenu son agrément le 3 mars dernier, le Syndicat national des sages-femmes algériennes (SNSFA) a tenu hier au siège de la Centrale syndicale un atelier national pour la présentation de l'avant-projet du statut particulier de la sage-femme.

«Il s'agit de mettre fin à l'ambivalence entre la reconnaissance médicale de la profession et notre appartenance à la catégorie A du nouveau statut de la Fonction publique», a noté de prime abord la présidente de ce syndicat, Akila Guerrouche.

Elle explique : «Nous ne faisons pas partie du corps paramédical et devons être reconnues en tant que tel. De surcroît, nous voulons que la formation passe de bac+3 à bac+5.»

Des représentantes des 48 wilayas ont répondu présentes à cet atelier. Une rencontre qui fait suite à plusieurs autres consultations. Au fait, ce syndicat sous l'égide de la Fédération nationale des travailleurs de la santé a organisé 5 réunions semi-régionales et 42 réunions au centre animées en ateliers et concertations avec les sages-femmes de plusieurs

wilayas. Ainsi, des réunions avec des experts professeurs, médecins, juristes et administrateurs ont participé à la naissance du nouveau statut particulier de la sage-femme pour sauvegarder le caractère médical de la profession longuement assimilée aux paramédicaux. «La sage-femme a droit dans les actes aux prescriptions qu'elle effectue à l'information et à l'éducation des patientes», a soutenu Akila Guerrouche.

En d'autres termes, les sages-femmes dont le nombre diminue à travers le territoire national ambitionnent d'acquiescer un statut spécifique qui englobe toutes les fonctions et qui propose un profil de carrière cohérent aux sages-femmes. Et une grille de salaires et indiciaires qui reconnaît la valeur de leur profession.

«Il est maintenant admis que le décret faisant référence au code de la santé publique ne porte aucunement atteinte au caractère médical de notre profession.

Les décrets 91 examinés article par article lors des réunions ont convenu le caractère spécifique d'une

profession, pilier de la maternité», a ajouté notre interlocutrice. «Cet avant-projet a pour but de faire reconnaître la sage-femme comme praticienne compétente et autonome qui suit des femmes et leur famille tout au long de la période périnatale dans un contexte d'équipe multidisciplinaire en respectant les besoins des femmes d'accoucher en sécurité et dans la dignité», a ajouté la présidente du SNSFA.

Il s'appuie, selon les explications de cette responsable, sur les objectifs poursuivis par le gouvernement algérien dans la légalisation de la pratique des sages-femmes en Algérie, sur la philosophie des sages-femmes algériennes et sur la définition internationale des sages-femmes. Il se fonde ainsi, entre autres, sur l'harmonisation des soins périnatales, l'autonomie professionnelle, la collaboration interprofessionnelle et la sécurité de la mère et de l'enfant.

La prochaine étape pour la finalisation de cet avant-projet est sa consultation par des experts de plusieurs secteurs.

Meriem Ouyahia

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Le FLN récompense des femmes journalistes

Le Front de libération nationale (FLN) a honoré, hier, des femmes journalistes, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. La cérémonie, organisée au musée du Moudjahid à Riadh-El-Feth et rehaussée par la présence du secrétaire général du parti, Abdelaziz Belkhadem, a été une opportunité pour le FLN de faire cas de son ambition à consolider les passerelles qu'il a entrepris d'établir avec les professionnels des médias à travers la structuration d'un club de la presse.

Dans son laïus, en la circonstance, Belkhadem a, outre, l'hommage rendu aux femmes journalistes, suggéré la réalisation d'une étude sur la place de la femme dans les médias.

Une étude qu'il sollicite, bien évidemment, du club de la presse du parti. Le club en question, présidé par Motktar Bourouina, président de l'APC de Sidi-M'hamed, ambitionne de fructifier un vaste programme d'activités, notamment des cycles de conférences et des débats autour des problématiques intéressant la presse. Hier, une dizaine de femmes journalistes ont été honorées.

Naâma Abbas (*Horizons*), Souhila L'Hachemi (Chaîne III), Lamia Fadla (*El Khabar*), Fatma Houari et Leïla Aït Abderrahmane (*El Moudjahid El Ousboua*) se sont vu offrir des récompenses symboliques. Nominées également Fouzia Ababsa, Zineb El Milii et Sihem Hennin, absentes, n'ont pu recevoir leurs cadeaux.

S. A. I.

IL REMPLACE MOHAMED LAKHDAR BADREDDINE

Mohamed Bachir Benazouz élu à la tête de la fédération des pétroliers

Le congrès de la fédération des pétroliers s'est achevé, hier, par l'élection de Mohamed Bachir Benazouz à la tête de ce syndicat affilié à l'UGTA.

Originaire du sud du pays, ce syndicaliste, qui a fait carrière à la Sonatrach de Hassi-Messaoud, a été élu par 700 congressistes. Agé de 52 ans, Mohamed Bachir Benazouz a remplacé Mohamed Lakhdar Badreddine.

T. H.